



L'Albanie et le Conseil de l'Europe : la coopération technique en action

L'Albanie bénéficie actuellement de **15 projets spécifiques** mis en œuvre par le Conseil de l'Europe, dont six actions relevant du programme conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye », deux programmes conjoints de l'UE et du Conseil de l'Europe et six projets financés par des contributions volontaires de l'**Allemagne, de la Suède, de la Suisse et du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (Human Rights Trust Fund, HRTF)**.

Depuis le début de l'année 2025, la portée et l'impact de cette coopération se sont considérablement accrus, venant soutenir de nouveaux domaines de réforme prioritaires. Il s'agit notamment des efforts visant à **lutter contre le blanchiment des capitaux et la corruption**, à **renforcer la gouvernance locale et l'engagement civique**, à **améliorer l'intégrité des élections**, à **faire progresser la justice constitutionnelle** et à **renforcer l'application judiciaire des normes relatives au droit à la liberté et à la sécurité**.

L'Albanie bénéficie également de **11 projets régionaux** mis en œuvre dans toute l'Europe du Sud-Est, ce qui renforce encore la portée et la durabilité des normes du Conseil de l'Europe dans la région.

Les principaux résultats des travaux de coopération dans **six domaines thématiques prioritaires** sont présentés ci-dessous.

RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS



230+

membres du personnel judiciaire **formés aux outils de la CEPEJ** (Commission européenne pour l'efficacité de la justice), améliorant ainsi l'efficacité et la qualité du système judiciaire.



45+

membres du personnel de **l'Agence nationale du cadastre** formés pour assurer une communication publique plus transparente et axée sur les citoyens.



2 700

personnes **ont bénéficié d'une aide juridique et d'un soutien en matière de droits de propriété** depuis 2023.



80+

professionnels du secteur judiciaire **formés au droit à la liberté et à la sécurité** en vertu de la **Convention européenne des droits de l'homme**.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE



Loi sur le bureau de recouvrement des avoirs adoptée en 2025 : une étape décisive dans le renforcement de la capacité de l'Albanie à récupérer les avoirs obtenus illicitement et à démanteler les réseaux de criminalité organisée.



Première loi sur le lobbying adoptée en 2026 : une étape décisive pour faire progresser la transparence et les normes de lutte contre la corruption.

ÉDUCATION ET DÉMOCRATIE



20 000

jeunes dans 335 écoles ont **bénéficié d'un programme d'éducation civique**, favorisant la sensibilisation à la démocratie dès le plus jeune âge.

Deux **plateformes électorales numériques** ont recensé et suivi **4 691 activités** pendant la campagne électorale de 2025, renforçant ainsi la transparence et la responsabilité.



Les **61 communes** utilisent désormais les nouveaux **outils numériques** pour fournir plus efficacement des services publics aux citoyens.

3 000+

éducateurs **formés aux méthodes pédagogiques démocratiques**, ancrant ainsi les valeurs démocratiques dans l'ensemble du système éducatif albanais.

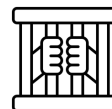


PROMOUVOIR L'INCLUSION ET L'ÉGALITÉ



Mise en place de **programmes de réinsertion** pour les délinquants liés à l'extrémisme et pour les femmes délinquantes revenant de Syrie, afin de favoriser leur réhabilitation et leur réinsertion sociale.

Une **thérapie tenant compte des traumatismes** a été mise en place pour les femmes en détention, mettant l'accent sur la santé mentale, la résilience et la dignité dans le cadre de la réinsertion en prison.

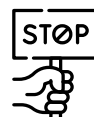


3

nouveaux règlements sur les droits des minorités ont été élaborés, renforçant le cadre juridique pour la protection des communautés minoritaires.

500+

participants en présentiel et **32 000** personnes en ligne ont pris part à la **Semaine contre la discrimination 2026**, témoignant d'un **engagement croissant** des citoyens en faveur de l'égalité et des droits humains.



PROTECTION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET DE LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES



Les « **Directives de la police nationale pour la sécurité des journalistes** » ont été **adoptées**, fournissant un cadre clair pour la protection des journalistes et des militants sur le terrain.



120+ parties prenantes participent activement à la **Plateforme de dialogue ouvert** sur la sécurité des journalistes et la liberté des médias.

La version originale du document a été traduite en ayant recours à des outils de traduction automatique.